

« Je souhaite faire quelques observations sur cette deuxième Décision Modificative au Budget de la Ville pour 2009.

Ce n'est qu'une Décision Modificative, mais c'est surtout la tournure que prend le budget de la Ville qui est en question et qui mérite de faire quelques observations. Je serai bref, rassurez-vous.

Votre majorité a hérité d'une situation financière saine.

Vous avez bénéficié d'autant d'effets d'aubaine que sont :

- les ressources dégagées par le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), liées directement à nos investissements : plus de 4.500.000 €,
- le faible montant des charges financières que vous avez à supporter, lié au désendettement que nous avons accompli : plus de 21.500.000 €,
- les terrains que le patrimoine communal reçoit par l'incorporation de biens sans maîtres, dont nous avons initié la procédure sous notre mandature et qui continue, bien naturellement de produire ses effets aujourd'hui, nous le verrons tout à l'heure,
- l'heureux dénouement du dossier « LOCAFIMO », contentieux fort ancien, sur lequel nous avons travaillé la stratégie et la procédure, qui permet, ce soir, une reprise sur provisions de 867.000 €,
- et j'en passe.

La proposition de Décision Modificative n° 2, que nous ne voterons pas, mérite des observations sur, au moins, deux points, dans le prolongement de ce que j'indiquais le 04/02/2009, lors de l'examen du Budget Primitif.

Permettez-moi de vous dire, sans aucune prétention, que ce que j'avais annoncé et que je redoutais pour les Villepintois est en train d'arriver. De quoi s'agit-il ?

1 - Les charges de personnel :

Lors de l'examen du Compte Administratif de l'exercice 2008, le 27/05 dernier, en mon absence, Mme Martine Valleton vous rappelait ce que j'indiquais dans mes observations sur le Budget Primitif 2008 (page 7 du Procès-verbal du 14/04/2008), à savoir que vous aviez prévu d'augmenter les charges de personnel de 2.50% par rapport au « réalisé » 2007.

Je vous avais dit que cet objectif n'était pas tenable et vous ne l'avez pas tenu puisque vous avez augmenté les charges de personnel de 4,71%, c'est vous qui l'écrivez page 16 de votre rapport sur le Compte Administratif de l'exercice 2008. 4,71% c'est près du double de ce que vous aviez annoncé et donc vous n'avez pas atteint votre objectif, et de beaucoup, bafouant, ainsi, au passage le « principe de sincérité budgétaire ».

Il est d'ailleurs cocasse que vous disiez lors du Conseil Municipal du 27/05, page 9, que vous n'avez fait évoluer les charges de personnel seulement, c'est votre mot, de 4,7%. A combien situez-vous le taux à ne pas dépasser ? Serait-ce celui de 6,42% qui est ce soir celui du Compte Administratif provisoire 2009, après le vote de votre Décision Modificative n° 2 ?

Du jamais vu à Villepinte.

Pour le Budget Primitif 2009, page 6 du rapport, vous aviez prévu 3,50% par rapport à ce qui a été réalisé au 31/12/2008. Vous n'avez pas tenu compte de la leçon du budget précédent, sauf à majorer d'un point votre valorisation prévisionnelle au Budget Primitif, passant de 2,50% pour 2008 à 3,50 % pour 2009, « *bis repetita* » ou encore « *errare humanum est, perseverare diabolicum* ».

Bien entendu, pardonnez-moi, mais j'avais encore raison. Ce soir vous portez le taux de majoration des charges de personnel à 6,42%. Je dis bien 6,42%, au lieu des 3,50% annoncés le 04/02 dernier, il y a 7 mois seulement.

Je vous disais que vos objectifs n'étaient pas tenables et que je vous donnais rendez-vous à une prochaine Décision Modificative. Nous y sommes.

Ce soir donc les charges de personnel augmentent de 6,42%. Peu importe les causes de cette augmentation, elles ne légitiment pas les erreurs de jugement.

Lorsque l'on dirige une Ville, on se doit de prévoir et surtout de ne pas déstabiliser un budget que les impôts des contribuables Villepinois alimentent. En 2009, les impôts représentent 59,17% des Recettes de Fonctionnement, contre 58,64% en 2008, alors que les dotations, subventions et participations de l'État restent inchangées pour 35% des ressources de fonctionnement.

Voyons maintenant le deuxième et dernier point, pour ne pas être trop long, car je pourrai vous parler de votre budget pendant des heures.

2 - Charges à caractère général

Elles aussi s'envolent.

C'est par son importance le deuxième poste de dépenses de la section de fonctionnement.

59,37% pour les charges de personnel et 30,09% pour les Charges à caractère général. A elles deux ces dépenses représentent 89,46%, disons 90%, du budget de la Ville.

Sur la période 2001 à 2007, elles avaient, en moyenne, diminuées, sur la base des montants actés dans les Comptes Administratifs de 0,06% par an et, je ne voudrais pas être cruel, mais si nous retenons le taux réel d'augmentation, c'est-à-dire en déduisant l'inflation sur la période, **ces charges ont diminué sous notre mandature de 1,74% par an. Vous, vous les augmentez depuis 2008, de 4,32%, en moyenne, chaque année.**

Mais je ne voudrai toujours pas, être cruel, mettons ce chiffre, qui révèlent votre mauvaise gestion, de côté, restons simple, **retenons que sous notre mandature de 2001 à 2007, les Charges à caractère général ont diminué et que depuis 2008, elles augmentent.**



Pour terminer, et j'en reviens à la tournure que prend votre budget, ce qui est grave et important, c'est que toute nouvelle charge de fonctionnement est financée par l'impôt, et que corrélativement toute diminution d'impôt devient très difficile.

Pourquoi? Parce que les impôts financent les Dépenses de Fonctionnement qui ont tendance à augmenter, et que les impôts devront suivre.

Ce qui est inquiétant c'est que vous n'allez pas pouvoir freiner ces dépenses, ne serait-ce que parce que les charges financières vont bien sûr augmenter au premier emprunt que vous ferez et vous allez devoir bientôt emprunter.

Vous emprunterez dès que vous aurez épuisé les ressources que nous vous avons laissées.

Pour être clair pour diminuer les impôts il faudrait trouver un juste équilibre entre les services rendus à la population et les revenus de cette même population.

Voilà ce que j'avais à dire, ce soir, sur cette Décision Modificative n° 2 qui révèle la fragilité de votre gestion budgétaire de la Ville, qui explique que nous voterons contre ».